



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 77_CC_2026_CCDS

ORGANISATION DE SOIRÉES ITINÉRANTES GRAJÉ SUR LE TERRITOIRE DES SAVANES

Séance du 09 juillet 2026

Date de convocation : 03 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six et le neuf juillet à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Sinnaryouz de la Ville de Sinnamary, sous la présidence de Monsieur Michael RIMANE, Président.

Conseillers communautaires présents :

Michael RIMANE, Enrico WILLIAM, Véronique JACARIA, Patrick COSSET, Gilles DUFAIL, Johanna HORTH, Marie-France BANGO, Enrico BERTHIER, Fidélia BOCAGE, Axelle BOIS-BLANC, Vanessa BOIS-BLANC, Keila DE PAIVA, Albert GOLITIN, Jocelyn NIAMA, Claudine RINGUET, Albert Franck SAMUELS, Lauric SOPHIE.

Absents excusés ayant donné procuration :

Ruanny CANTAO DIAS à Michael RIMANE
Nicsonne JEANTY à Vanessa BOIS-BLANC
Naëll TORVIC à Fidélia BOCAGE
Constantin-Richard AMARANTHE à Enrico WILLIAM
Stelly FERNAND LAURENCIN à Claudine RINGUET
Frédéric LLADERES à Keila DE PAIVA

Absents excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Micheline ANTOINETTE, Corinne CHATEAU, Françoise FRÉDOC, Aglaé LETARD, François RINGUET, Benjamin ZULEMARO.

A été nommée secrétaire de séance **Madame Vanessa BOIS-BLANC.**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération vise à approuver l'organisation et le financement de trois soirées Grajé sur trois communes du territoire des Savanes (Iracoubo, Sinnamary et Kourou).

Dans le prolongement de sa politique culturelle et touristique, la Communauté de Communes Des Savanes (CCDS) propose l'organisation de trois soirées « Grajé » itinérantes, dédiées à la mise en valeur de la culture créole, à compter du mois d'octobre 2026.

Ce projet répond à un double enjeu, préserver et transmettre un patrimoine immatériel vivant, et renforcer l'attractivité culturelle et touristique du territoire dans une logique de développement durable et partagé.

La culture créole, par ses expressions musicales, dansées, culinaires et artisanales, constitue un puissant vecteur d'identité locale et de cohésion sociale. Les soirées « Grajé », conçues comme des temps festifs et pédagogiques, permettront de :

- favoriser la transmission intergénérationnelle des savoirs auprès des jeunes (ateliers pratiques, veillées, témoignages) ;
- soutenir les artistes et acteurs culturels locaux par des cachets et commandes artistiques ;
- dynamiser l'économie locale (restauration, artisanat, hébergements) grâce à un format itinérant couvrant Iracoubo, Sinnamary et Kourou ;
- renforcer l'image du territoire comme destination culturelle authentique, attractive pour les visiteurs régionaux et nationaux.

L'organisation itinérante de ces trois soirées garantit une répartition équitable de l'offre culturelle sur le territoire, une montée en compétence des acteurs locaux (associations, écoles, institutions) et une meilleure appropriation par les publics. La première soirée se tiendra en octobre, la seconde en novembre et la troisième en décembre.

Le format 19h00-03h00 est pensé pour favoriser les veillées traditionnelles, moments propices à la parole, à la transmission orale et à la pratique collective, tout en respectant les règles de sécurité et de voisinage.

La CCDS mobilisera ses agents de la cellule montage qui déploieront et démonteront les chapiteaux, tentes et le podium de la collectivité à l'issue de chaque soirée.

La fiche projet, comportant la programmation détaillée est jointe en annexe pour consultation.

Sur le plan financier et stratégique, ce projet est cohérent avec les objectifs de la stratégie LEADER/GAL des Savanes, il s'inscrit directement dans la fiche action n°2 « Développer le potentiel touristique en valorisant le patrimoine ». En conséquence, la présente opération apparaît éligible au dispositif LEADER, ce qui permettra de mobiliser des cofinancements et d'optimiser l'effort budgétaire de la CCDS.

Au vu de ces éléments, l'organisation des trois soirées « Grajé » créoles constitue une action structurante pour la valorisation du patrimoine culturel, la dynamisation du tissu socio-économique local et la transmission aux jeunes, elle mérite l'appui financier et politique de la CCDS et la mobilisation des partenaires locaux.

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE l'organisation de trois soirées Grajé qui se tiendront entre le mois d'octobre et le mois de décembre 2026 à Iracoubo, Sinnamary et Kourou pour un montant global de **60 000,00€ (soixante mille euros)**

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Animations	48 000,00€	Demande de subvention LEADER	60 000,00€
Communication	5 000,00€		
Transport	4 000,00€		
Logistiques	2 000,00€		
Imprévus	1 000,00€		
TOTAL	60 000,00€	TOTAL	60 000,00€

SOLLICITE une subvention au titre du fonds LEADER auprès du Gal des Savanes, sur la base de la fiche action n°2, à hauteur de 100% pour un montant de 60 000€.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2026.

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;
Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;
Vu l'installation du conseil communautaire en date du 2 avril 2026 ;
Vu l'avis favorable de la commission sport et culture du 22 mai 2026
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 29 juin 2026 ;
Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU LE RAPPORT DU PRESIDENT APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'organisation de trois soirées Grajé qui se tiendront entre le mois d'octobre et le mois de décembre 2026 à Iracoubo, Sinnamary et Kourou pour un montant global de **60 000,00€ (soixante mille euros)**.

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Animations	48 000,00€	Demande de subvention LEADER	60 000,00€
Communication	5 000,00€		
Transport	4 000,00€		
Logistiques	2 000,00€		
Imprévus	1 000,00€		
TOTAL	60 000,00€	TOTAL	60 000,00€

ARTICLE 3 : SOLLICITE subvention au titre du fonds LEADER auprès du Gal des Savanes, sur la base de la fiche action n°2, à hauteur de 100% pour un montant de 60 000€.

ARTICLE 4 : INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2026.

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les documents nécessaires à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 31

Quorum : 16

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de procurations : 06

Nombre de votants : 23

Pour : 23

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Sinnamary en séance publique, le 09 juillet 2026

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,


Michael R. MANE



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20260717-20-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-07-2026

Publication le : 17-07-2026